



Abeille messagère

Janvier

Dates importantes

Conseil d'établissement

15 janvier à 19h

OPP

20 janvier à 8h30

Prochaine journée pédagogique

Le 27 et le 28 janvier seront deux journées pédagogiques. Le service de garde sera ouvert.

Mot de la direction

Souhais de la nouvelle année

Tout d'abord, en notre nom et en celui des membres du personnel, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2020. Que la santé, le bonheur et la sérénité soient au cœur de votre famille. Que la prochaine année soit à la hauteur de vos attentes!

Hélène LaRoche
Directrice



Christian Bourbeau
Directeur adjoint

Inscriptions 2020-2021

La période d'inscription se déroulera du 3 au 14 février. Nous vous rappelons que les réinscriptions se font en ligne. Elles s'appliquent **aux élèves qui fréquentent présentement l'éducation préscolaire 4 ou 5 ans, ainsi qu'à ceux du primaire et du secondaire.**

La fiche d'inscription sera disponible sur [Mozaïk Portail Parents](#), sous l'onglet « **RESSOURCES** » à compter du 3 février 2020. Les parents d'élèves du primaire auront du 3 février 8 h au 14 février 16 h pour la remplir et la transmettre en ligne.

Il est à noter que dès que le formulaire est rempli par l'un des deux parents, il n'est plus accessible par la suite.

Pour les élèves qui fréquenteront le secondaire, vous recevrez la fiche d'inscription par votre enfant afin de procéder au choix de cours le 3 février. Vous devez compléter les informations demandées et retourner les formulaires à l'école, le plus rapidement possible, par le biais de votre enfant, et ce, **même si ce dernier fréquentera une autre école que l'école du Grand-Coteau l'an prochain.**

Inscription d'un enfant qui aura 5 ans au 30 septembre 2020

La période d'inscriptions est également du **3 au 14 février 2020** de 9h à 11h30 et de 13h15 à 15h30 au secrétariat de l'école.

Il sera **obligatoire** de fournir :

- Une **preuve de résidence** (*n'importe quel compte avec votre nom et votre adresse. Le permis de conduire et le Bail ne sont pas admissibles*).
- L'original du **certificat de naissance** de l'enfant.
- Le numéro de carte **d'assurance maladie** et la date d'expiration de celle-ci.

Commotion cérébrale chez un élève

[La 2^e édition du protocole de gestion des commotions cérébrales](#) en provenance du MEES est maintenant disponible. Plusieurs changements de forme et de structure ont été apportés. Par contre, les modifications les plus importantes à retenir sont les suivantes :

- Pour tout incident pouvant générer une commotion cérébrale, l'élève doit être retiré immédiatement de l'activité (aucun changement, mais important).
- La fiche de suivi doit être remplie et les parents doivent rapidement être informés.
- L'élève **ne présentant pas de symptôme** doit être observé pour une période de 48 heures. **Pendant cette période, l'élève peut maintenir ses activités intellectuelles à l'école.** Il doit par contre éviter les activités physiques et sportives à risque de contact, de collision ou de chute. Nous ne sommes donc plus tenus de retourner systématiquement l'élève à la maison. Il doit par contre être observé autant à la maison qu'à l'école durant cette période. Si des symptômes apparaissent, le repos initial de 48 heures s'impose.
- La fiche de suivi ainsi que l'organigramme ont été modifiés.



Service de garde

Petite demande

Afin de mieux organiser le vestiaire, nous vous demandons de fournir un petit sac réutilisable pour déposer les mitaines, la tuque et le cache-cou de votre enfant.

Période de devoirs

Dès le 6 janvier de 17h à 17h30



Volet alternatif

Les inscriptions pour le volet alternatif sont maintenant commencées. Pour les élèves déjà inscrits, veuillez remplir le [formulaire d'intention](#) pour l'an prochain avant **17 janvier 2020**. Pour les nouvelles inscriptions, veuillez consulter les informations sur [le site internet de la CS](#).

